

## ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

# REGLEMENT CHALLENGES DES RALLYES

## « PATRICE MONTAGNAT » 2026

### de l'ASA DAUPHINOISE - PILOTE ET COPILOTE

#### Article 1 : Définition des Challenges

L'ASA DAUPHINOISE organise un Challenge des Rallyes Patrice MONTAGNAT ouvert à tous les Pilotes et Copilotes licenciés(e) à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2026. Deux classements distincts seront établis pour ce challenge : un Pilote et un Copilote.

Les challenges de l'ASA Dauphinoise correspondent aux disciplines organisées par l'ASA Dauphinoise. L'inscription et la participation aux challenges sont gratuites.

Tout licencié qui souhaite participer à ce Challenge DEVRA OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE avant le 15/09/2026 auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal (fiche d'inscription sur le site [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)). La participation aux Challenges ne sera pas prise en compte si le bulletin n'est pas envoyé avant cette date.

Par mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com) ou par courrier postal : ASA Dauphinoise, Maison des Sports, 40 avenue Marcellin Berthelot à GRENOBLE 38100.

#### Article 2 : Règlement

**En se basant sur la liste des autorisés au départ** qui déterminera le nombre de partants dans la classe sur chaque épreuve, seront pris en compte **les 7 meilleurs résultats de classe** (entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 15 décembre 2026) obtenus par chaque Pilote ou Copilote en rallyes Régionaux ou Nationaux se déroulant sur le territoire Français.

**Les résultats obtenus sur chacun des Rallyes de l'ASA** : Balcon Est - Matheysine – Trièves et Chartreuse bénéficieront d'un coefficient 2 (doublement des points d'après le classement par classe ainsi que du bonus), tous les autres rallyes Régionaux ou Nationaux ainsi que la Finale de la Coupe de France bénéficiant d'un coefficient 1.

Les documents à fournir : copies du classement de la classe ainsi que la liste des autorisés au départ de celle-ci pour chaque épreuve.

Ils devront être envoyés OBLIGATOIREMENT à l'ASA **au plus tard le 15/12/2026 et aucun résultat ne sera pris en compte après cette date** .

Les résultats seront à noter sur « le tableau résultats » disponible à la fin de ce règlement et envoyés par mail ou courrier postal à l'ASA .

Les classements seront dévoilés le jour de la remise des prix.



## ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

**Article 3 : Bonus Annexe**

Un bonus sera attribué(e) à tout pilote ou copilote participant à une épreuve FFSA (course de côte, slalom, circuit, rallye, séance de roulage ou montée de démonstration) dans la qualité de commissaire ou chronométreur ou officiel .

2 pts	Pour une épreuve extérieure à l'ASAD
4 pts	Pour une épreuve de l'ASA Dauphinoise

Chaque participation à une épreuve dans une de ces qualités devra être notifiée sur « le tableau résultats » disponible à la fin de ce règlement et à renvoyer comme le stipule l'article 2 de ce règlement.

**Article 4 :****ATTRIBUTION des POINTS suivant le classement dans la Classe :**

Classement	Points
1 <sup>er</sup>	18 pts
2 <sup>ème</sup>	15 pts
3 <sup>ème</sup>	12 pts
4 <sup>ème</sup>	10 pts
5 <sup>ème</sup>	8 pts
6 <sup>ème</sup>	6 pts
7 <sup>ème</sup>	4 pts
8 <sup>ème</sup>	3 pts
9 <sup>ème</sup>	2 pts
10 <sup>ème</sup>	1 pt

Un BONUS en fonction du nombre d'autorisés au départ dans la classe sur chaque épreuve sera attribué :

Nombre d'autorisés au départ dans la classe	Bonus
2 et moins	0 pt
3 à 7	3 pts
8 à 12	5 pts
+ 12	7 pts



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE****Article 5 : Classements**

Les conditions pour établir les classements Pilotes et Copilotes seront identiques. Sera déclaré(e) vainqueur du Challenge Pilotes ou Copilotes de l'ASA Dauphinoise la personne ayant obtenu le plus de points.

Il ou elle recevra le challenge Patrice MONTAGNAT Pilotes ou Copilotes pour une année et devra le restituer à l'ASA avant le 31/12/2026. Le challenge devra être remporté 3 années consécutives par la même personne pour être acquis définitivement.

Les 10 premiers Pilotes du Challenge seront récompensés(e).

Les 10 premiers Copilotes du Challenge seront récompensés(e).

La Première Féminine et le ou la Meilleur(e) jeune (moins de 25 ans au 1er janvier 2027) seront récompensés(e) dans le challenge Pilote et Copilote séparément .

La ou le plus Jeune Pilote et la ou le plus Jeune Copilote seront récompensés(e) .

Toutes ces récompenses sont cumulables.

En cas d'égalité de points, le plus grand nombre de victoires de classe prévaudra pour départager une ou plusieurs égalités.

Si cette première condition ne suffit pas pour le départage d'une ou plusieurs égalités, le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> place de classe prévaudra, de 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> si besoin .

Les primés(e) seront avertis(e) par mail dans le mois de décembre avant la remise des prix.

**Article 6 : Remise des Prix**

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD.

Tout pilote ou co-pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la remise des prix, merci de nous le faire savoir par mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

**Article 7 : Prix et Récompenses**

Les prix et récompenses sont nominatifs et ne sont pas cessibles .

Si le pilote ou co-pilote ne souhaite pas bénéficier de ses récompenses, il est tenu de le faire savoir avant la remise des prix à l'ASA Dauphinoise.

Ses récompenses seront attribuées à la personne suivant le 10<sup>ème</sup> du challenge ; seul le Président de l'ASA Dauphinoise est dans le pouvoir d'attribuer un lot à une autre personne.

**BONNE SAISON 2026 ...**



